

Texte n° 3

Arrêté du 7 novembre 2023

Prolongeant la validité du permis exclusif de recherches de mines de tantale, niobium, lithium, béryllium, étain, tungstène, titane et or attribué à la société Sudmine dit « Permis Basse Mana » (Guyane)

NOR : ECOL2322299A
R03-2023-11-07-00005

Par arrêté de la ministre de la transition énergétique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie en date du 7 novembre 2023, le permis exclusif de recherches de mines de tantale, niobium, lithium, béryllium, étain, tungstène, titane et or dit « Permis Basse Mana », attribué à la société par actions simplifiée Sudmine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 790 856 850, dont le siège social est situé 2 Chemin du Château 45 530 Seichebrières est prolongé jusqu'au 11 mars 2024¹.

¹ **Nota :** L'arrêté intégral et la carte peuvent être consultés à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, auprès du bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, direction de l'eau et de la biodiversité, Tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction générale des territoires et de la mer de Guyane, Impasse Buzaré, 97300 Cayenne.